



MAIRIE DE MANTEYER

05400 MANTEYER

Objet : Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juin 2025

DEBUT DE SEANCE : 18h15

Appel des élus.

Élus présents : Nelly BETEILLE - Chantal CELCE - Simon FLEURY - Joelle IMBERT - Claude LEVY - Michel PONS

Absents excusés représentés : Vincent BUMAT (pouvoir Joelle IMBERT) - Antoine LE MAGADURE (pouvoir Nelly BETEILLE) - Pablito LORIDON (pouvoir Claude LEVY)

Absents excusés : Robert PAUCHON -

Mr le Maire constate que le nombre de conseillers présents est de 6.

Annnonce de M le Maire : Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Mr le Maire désigne un secrétaire de séance : Nelly BETEILLE

DÉCLARATION LIBRE DE M LE MAIRE :

Monsieur le Maire souhaite rappeler et partager son « inquiétude quant à la situation à Gaza où le nombre de victimes ne cesse d'augmenter notamment parmi les femmes et les enfants. Cette situation dépasse largement le cadre des compétences de la Commune mais les citoyens de Manteyer ne vivent pas dans une principauté coupée du monde et il est nécessaire que tous les citoyens dénoncent les abominations qui ont lieu à Gaza. Le Gouvernement Français doit aller plus loin dans son action tout comme l'Europe pour que cesse le génocide actuel ».

Avant de commencer l'examen de l'ordre du jour Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir rajouter aux points à examiner le vote de l'attribution du marché d'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement reçu la veille du Conseil :

⇒ Approbation à l'unanimité du Conseil

ORDRE DU JOUR :

➤ Point 1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du 11/04/2025

M Le Maire demande d'approuver le Procès-verbal du Conseil Municipal du 11/04/2025 que tous les élus ont reçu et rappelle que ce Conseil était dédié à l'adoption du compte de gestion et Compte Administratif, du Budget Principal et du Budget Annexe, l'affectation des résultats 2024, le vote des taux d'imposition pour l'année 2025, l'attribution des crédits de subvention aux associations, la désignation des représentants aux commissions de la CCBD, l'approbation des rapports sur le prix et la qualité du service public pour l'eau potable et pour l'assainissement, l'approbation du projet d'aménagement de la forêt communale de Manteyer et une décision de déclaration d'intention d'aliéner pour un appartement à Céüse.

M Le Maire demande s'il y a des remarques : aucune remarque

Le PV est adopté :

Contre : Abstention : Pour : 9 (dont 3 pouvoirs)

➤ Point 2 : Admission en non-valeur budget de l'eau

Monsieur le Maire explique que la trésorerie de Gap nous demande de régulariser les créances qui lui paraissent irrécouvrables suite à l'indigence des redevables et ce après avoir effectué toutes les mesures de recouvrement forcées mises à la disposition du Trésor Public.

Ces montants seront toutefois encaissables si un créancier s'acquitte d'une dette même si le Conseil Municipal inscrit celle-ci en admission en non-valeur : aucune dette n'est jamais totalement effacée.

Pour cette fois, il s'agit de factures d'eau non réglées par des abonnés entre 2011 et 2023 pour un montant total de 2040.07€

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions : aucune question.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir approuver les admissions en non-valeurs :

Contre : Abstention : Pour : 9 (dont 3 pouvoirs)

L'admission en non-valeur sur le budget de l'eau est approuvée pour un montant de 2040.07€

➤ Point 3 : Modification du tableau des emplois et tableau des effectifs

Monsieur le Maire explique que Sandrine MONARD ayant réussi son examen professionnel de rédacteur, il est nécessaire d'ouvrir un poste au grade de Rédacteur pour qu'elle puisse être nommée. Il faut donc modifier le tableau des emplois de la commune en créant le poste de rédacteur.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions : aucune question.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir approuver la modification du tableau des emplois :

Contre : Abstention : Pour : 9 (dont 3 pouvoirs)

La modification du tableau des emplois et tableau des effectifs est adoptée.

➤ **Point 4 : Adoption règlement intérieur Section Séniors**

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal réuni en date du 16 janvier 2025 a créé une Commission « Service à la population » afin d'apporter de la convivialité et des moments de rencontres pour les Manteyards.

Cette commission a mis en place des après-midi jeux pour les séniors et des soirées jeux pour les familles, il semble utile à cette commission d'établir un règlement intérieur pour donner un cadre aux activités proposées.

Monsieur le Maire laisse la parole à Chantal CELCE, adjointe et Vice-Présidente de la Commission pour présenter ce document.

Madame CELCE explique alors que la section séniors de la Commission répond à une demande formulée par de nombreux habitants qui souhaitent se retrouver pour partager des moments entre Manteyards. La Commission a donc mis en place un programme d'activités et souhaite proposer des sorties et des voyages. Afin de pouvoir les organiser au mieux, il a été établi un règlement intérieur qui fixe certaines règles (public concerné, modalités d'inscription, participation financière de la commune...). Le règlement a été partagé avec tous les élus et Madame CELCE propose de répondre aux questions s'il y en a.

Monsieur Claude LEVY demande pourquoi le programme ne s'adresse qu'aux personnes ayant leur résidence principale à Manteyer ? Pourquoi ne pas l'ouvrir à ceux qui viennent à Manteyer dans leur résidence secondaire ? Ces derniers passent du temps sur la Commune et pourraient être aussi intéressés... Les membres du Conseil conviennent que cela pourrait effectivement permettre d'élargir de façon pertinente le nombre de bénéficiaires.

Il est ainsi convenu de modifier le document proposé et à la 1^{ère} page, dans les « conditions d'inscription », il sera donc indiqué : « toute personne de plus de 65 ans dont le domicile principal ou secondaire se situe à Manteyer... »

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ou d'autres remarques : aucune question ni remarque.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir approuver le règlement avec la modification apportée :

Contre : Abstention : Pour : 9 (dont 3 pouvoirs)

Le règlement intérieur de la commission service à la population - section seniors est approuvé.

➤ **Point 5 : Adoption participation financière sortie séniors.**

Monsieur le Maire Laisse à nouveau la parole à Chantal CELCE afin de présenter la première sortie organisée dans le cadre de la section seniors de la Commission services à la population, qui aura lieu le 26 juin 2025 dans la Drôme avec Sélectour.

Madame CELCE explique avoir fait appel à plusieurs voyageurs pour proposer cette sortie. Le programme de la journée :

DEROULE DE LA JOURNEE

08h00 - Départ de Manteyer (devant la mairie)

11h00 - Arrivée à NYONS. Le jeudi étant jour de marché le reste de la matinée sera un moment libre.

12h30 - Déjeuner au restaurant « BISTROTTEUR »

14h30 – Visite guidée de la « Scourtinerie » unique en France. Fondée en 1882, cette entreprise tisse des « scroutins », terme provençal désignant les filtres utilisés pour la fabrication traditionnelle de l'huile d'olive.

16h00 – Visite guidée de la « Maison des Huiles d'olives et olives de France ». Expérience immersive dans le monde de l'olivier et de sa culture.

17h00 – Départ de Nyons pour un retour à Manteyer en début de soirée.

La journée s'élève à 89€ par personne et dans le cadre du budget prévu pour cette Commission, la commune propose de prendre en charge 20€ par personne.

30 personnes maximum sont prévues pour cette première sortie et s'il reste des places disponibles avant le départ, des personnes domiciliées hors Manteyer pourront alors s'inscrire en s'acquittant de la totalité du coût du voyage soit 89€/personne.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir approuver la participation financière de la Commune à cette sortie :

Contre : Abstention : Pour : 9 (dont 3 pouvoirs)

La participation financière de la Commune à la sortie séniors du 26 juin est approuvée.

➤ **Point 6 : Approbation du projet d'aménagement de la forêt communale de Manteyer 2025-2044 porté par l'ONF.**

Monsieur le Maire rappelle que le 4 février dernier, une réunion s'est tenue avec les techniciens forestiers ONF (M. CHAMBARD et M. GODINO) portant sur le projet d'aménagement de la forêt communale de Manteyer de 2025 à 2044. L'ONF nous a adressé son projet issu de cette concertation. Le document est resté à disposition des élus qui souhaitent en prendre connaissance et le conseil municipal doit désormais l'approuver.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou remarques : aucune question ni remarque.
Monsieur le Maire demande de bien vouloir approuver ce projet d'aménagement :

Contre : Abstention : Pour : 9 (dont 3 pouvoirs)

Le projet d'aménagement de la forêt communale de Manteyer 2025-2044 porté par l'ONF est approuvé.

➤ **Point 7 : Modification de la durée de la convention de participation pour le risque Prévoyance avec le CDG 05.**

M Le Maire explique que le Centre de gestion 05 a demandé à la MNT de prolonger d'un an la convention pour le risque prévoyance. Celle-ci ayant accepté, il appartient donc à chaque collectivité adhérant au contrat d'assurance prévoyance porté par le CDG 05 de prolonger d'un an la durée de la convention pour être en conformité.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques : aucune question ni remarque.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir approuver la prolongation de la durée de la convention pour le risque prévoyance :

Contre : Abstention : Pour : 9 (dont 3 pouvoirs)

La modification de la durée de la convention pour le risque prévoyance est adoptée.

➤ **Point 8 : Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)**

Monsieur le Maire explique que la Commune doit se positionner sur la demande de Mme HUMBERT Anne qui souhaite acquérir le chalet de Mme PURIFICATO au Jardin de Céüse bâti sur un terrain de 285m², pour un montant de 112 000€TTC. Le Conseil doit décider si la commune souhaite préempter ce bien.

L'ensemble du Conseil exprime l'absence d'intérêt de ce bien pour la Commune.

Le Maire demande donc de bien vouloir valider la décision de non-préemption de ce bien.

Contre : Abstention : Pour : 9 (dont 3 pouvoirs)

La décision de non-préemption du bien de Mme PURIFICATO au Jardin de Céüse est approuvée.

➤ **POINT AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR À L'UNANIMITÉ : Marché pour travaux ponctuels sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et sur la station d'épuration**

M le Maire explique qu'avec la fin du marché d'entretien des réseaux en 2024, il a été lancé un nouvel appel d'offre pour l'entretien et les travaux ponctuels sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et sur la station d'épuration.

Une seule offre a été reçue de la part de DJTP, prestataire du dernier marché d'entretien. L'offre initiale proposée était de 340 422€ HT maxi sur 4 ans. Une négociation des prix a été demandée et une nouvelle offre a été faite par l'entreprise pour 331 508.60 €HT soit -5.85% en moyenne sur les prix du bordereau. Il vous est donc proposé de retenir l'entreprise DJTP.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou remarques : aucune question ni remarque.
Monsieur le Maire demande de bien vouloir approuver l'attribution du marché à DJTP

Contre : Abstention : Pour : 9 (dont 3 pouvoirs)

L'attribution du marché pour l'entretien et les travaux ponctuels sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et sur la station d'épuration est attribué à l'entreprise DJTP.

Questions diverses :

Monsieur le Maire indique qu'il sera régulièrement proposé en fin de Conseil de faire le point sur les actions menées par une Commission. La parole est aujourd'hui donnée à Mme CELCE pour présenter le travail effectué dans la toute nouvelle Commission services à la population dont elle est Vice-Présidente :

RAPPORT MI-MANDAT
Conseil Municipal du 4 juin 2025
COMMISSION SERVICES A LA POPULATION

Supplée par Joëlle IMBERT et Simon FLEURY.

Lors du CM du 16/01/2025 cette nouvelle commission a été créée sur la Commune afin d'accompagner au mieux les Manteyardes et Manteyards dans leurs démarches entre autre administratives et ainsi améliorer et faciliter leur quotidien.

Nous avons pour le bon fonctionnement de cette commission du mettre en place différentes délégations.

DELEGATION ANIMATIONS

- Animations Seniors avec des personnes qui se retrouvent tous les quinze jours (le mardi après-midi) pour des moments de partage à travers les jeux. Il est également programmé une journée à NYONS (marché, restaurant et visites)*
- Animations familles : nous avons commencé par mettre en place une soirée jeux une fois par mois (le vendredi)*
- Animations diverses : La fête des voisins le 23 mai 2025.*

Je reste à disposition des associations qui souhaitent échanger avec la commune pour les différentes animations prévues dans leur programme.

DELEGATION SCOLARITE ET TRANSPORT

- Reprise des relations avec l'école de La Roche des Arnauds (en sept ans une seule fois une élue de la commune a été présente au conseil d'école)*
- Reprise des relations avec l'école La Calendreta Gapiana afin de mettre à jour la dette de la commune dont le montant doit nous être confirmé pour l'année scolaire 2023/2024 et celle de 2024/2025*
- Nous avons été sollicités par une famille habitant le hameau de La Montagne qui rencontre des problèmes de transport pour leurs enfants scolarisés au collège de Veynes. Suite à leur doléance j'ai pris contact avec le service ZOU Région afin que nous puissions voir la possibilité de mettre en place une correspondance entre La Roche des Arnauds et les différents hameaux de la commune. Nous devons pour cela programmer une réunion d'information avec les parents des enfants scolarisés aussi bien à Veynes qu'à Gap.*

Nous avons également fait changer un arrêt de bus qui était en plein virage au niveau du hameau du Serre. Il se trouve dorénavant à l'intersection de la route de Manteyer et de l'Impasse du Champ Long. De plus une demande de notre part est faite auprès des services de la région afin de mettre en place une signalétique de façon à bien visualiser les différents arrêts du transport scolaire. La région est en train de faire le tour des nombreuses communes concernées par ce manque de signalétique et nous sommes maintenant dans cette programmation.

DELEGATION SOUTIEN AUX HABITANTS

- Nous sommes en relations quasi permanente avec une nouvelle famille de la commune qui, malgré une inscription à la crèche de La Roche des Arnauds depuis le mois de juillet 2024 n'a pu obtenir de place pour ses deux enfants pour la rentrée de septembre 2025.*

Nous faisons notre possible pour trouver une solution afin de décharger les parents d'un souci supplémentaire.

- *Nous avons aussi été sollicités dans le cadre d'une recherche d'emploi par un couple, également nouveau arrivant sur la commune.*

Pour ces deux dossiers nous mettons tout en œuvre en sollicitant nos réseaux auprès des communes des alentours pour trouver une solution pérenne à ces deux familles.

A mon sens, c'est aussi cela le travail d'une Commission de Services aux Habitants.

DELEGATION GESTION DES BATIMENTS MUNICIPAUX

Une mise aux normes incendie a été faite sur l'ensemble des bâtiments communaux. En effet, lors de ma prise de poste au mois de décembre, j'ai pu constater que la mairie était équipée d'extincteurs obsolètes. Ils étaient en service depuis 2002 et n'avaient jamais été révisés et plus grave encore, l'extincteur de la chaudière était quant à lui complètement vide.

L'église, la chapelle st Roch, l'ancienne Cure et le hangar où stationnent les véhicules communaux n'avait aucuns extincteurs installés.

Le service de la gestion des bâtiments communaux a remédié à ce gros problème de sécurité et maintenant l'ensemble des bâtiments recevant du public ainsi que le hangar sont pourvues de moyens de défense contre l'incendie.

Après enquête faite auprès du diocèse de Gap nous nous sommes rendu compte qu'il n'y avait pas de contrat d'entretien des cloches de l'église (contrat obligatoire à prendre auprès d'un prestataire BODET/CAMPANAIRE) et également, que l'église n'était pas répertoriée auprès du Service Départemental Incendie Sécurité (SDIS).

Le SDIS (Adj chef JOUAN) est venu faire une pré-visite hier, mardi 3 juin afin de nous aider dans les démarches à effectuer pour répertorier l'église St Roch de Manteyer.

Autre sujet abordé : le nouveau règlement sur les nuisances sonores pris par arrêté préfectoral du 26/02/2025 qui sera communiqué à la population via le site internet de la Commune.

FIN DE SEANCE : 19h05

Signature du Maire

n. Ponce



